
Renvoi aux comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation des propositions de Barailon qui demande que les comités révolutionnaires soient tenus de faire arrêter et dénoncer tous ceux que l'opinion poursuit et dénonce comme dilapidateurs, comme fournisseurs infidèles et exacteurs ou comme s'étant approprié des objets appartenant à la République, lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation des propositions de Barailon qui demande que les comités révolutionnaires soient tenus de faire arrêter et dénoncer tous ceux que l'opinion poursuit et dénonce comme dilapidateurs, comme fournisseurs infidèles et exacteurs ou comme s'étant approprié des objets appartenant à la République, lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 125;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17574_t1_0125_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

7°. Tout ceux qui, ayant eu charge de deniers ou effets publics, n'en ont rendu aucun compte.

8°. Et enfin tous ceux que l'opinion poursuit et dénonce comme dilapidateurs d'effets ou deniers nationaux, comme déprédateurs de la fortune publique, comme fournisseurs infidèles, tortionnaires et exacteurs, comme s'étant appropriés ou étant nantis d'objets appartenans à la République, ou enfin comme receleurs, faussaires ou complices des prévenus de ces délits.

ART. II. - Le comité de Sûreté générale fera traduire dans le mois de la dénonciation, au tribunal révolutionnaire tous ceux qui devront l'être; les moins coupables seront détenus jusqu'à la paix.

ART. III. - L'insertion du présent décret au bulletin tiendra lieu de promulgation.

La Convention nationale renvoie ces propositions à ses trois comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, chargés de lui en faire un prompt rapport (148).

70

Résultat du dépouillement des scrutins pour le complément des Inspecteurs du Palais-National.

Citoyens, Jean De Bry, Duval (de l'Aube),	Belin, Martinel (de la Drôme), Roussel, <i>Suppléans</i>
Poisson, Meynard.	

Résultat du dépouillement des scrutins pour le complément du comité des Pétitions, correspondance et dépêches.

Citoyens, Blanc (de la Marne), Garnier (de l'Aube), Le Blanc (des Bouches- du-Rhône),	Roussel, Izoard, Vardon (du Calvados), <i>Suppléans</i> Engerran, Laurent (du Bas-Rhin),
Poisson (de la Manche), Dumont (du Calvados), Mariette.	

La séance a été levée à quatre heures (149).

Signé, CAMBACÉRÈS, *président*;
PELET, A.P. LOZEAU,
LAPORTE, ESCHASSERIAUX, jeune,
BOISSY [d'ANGLAS],
Pierre GUYOMAR, *secrétaires* (150).

(148) P.-V., XLVII, 143-145. C 321, pl. 1334, p. 21, minute de la main de Barailon. Décret anonyme selon C^{II} 21, p. 10. *Moniteur*, XXII, 235-236; *Bull.*, 26 vend. (suppl.); *Ann. Patr.*, n° 651; *C. Eg.*, n° 786; *J. Fr.*, n° 748; *J. Perlet*, n° 750; *J. Paris*, n° 23; *J. Univ.*, n° 1783; *M.U.* XLIV, 351, 359; *Rép.*, n° 23.

(149) P.-V., XLVII, 145. C 321, pl. 1334, p. 32.
(150) P.-V., XLVII, 145.